



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Difficultés de recrutements des travailleurs permanents

Question écrite n° 8587

Texte de la question

M. Patrick Vignal attire l'attention de M. le ministre du travail, du plein emploi et de l'insertion sur les difficultés à l'embauche à laquelle font face de nombreuses entreprises. Le taux de chômage au niveau national continue de chuter à des niveaux historiquement bas et de nombreuses entreprises continuent de souhaiter recruter. C'est par exemple le cas dans l'Hérault, où 32 % des établissements du territoire envisagent de recruter sur l'année 2023, soit 58 710 recrutements prévus, dont 65 % de recrutements permanents, d'après l'étude « Besoins en main d'œuvre des entreprises en 2023 » de Pôle emploi. Pourtant, selon la même étude, 56 % des recrutements dans le département sont jugés difficiles par les employeurs, notamment du fait d'une pénurie de candidats (88 %) ou de candidats au profil inadéquat (79 %). Pour certains métiers comme les ouvriers qualifiés et les aides à domicile, cette difficulté ressentie de recrutement atteint jusqu'à 90 %. Mais elle touche également des métiers jugés plus qualifiés, comme les ingénieurs et cadres dans l'informatique (85 %). Alors que le plein emploi est en vue, il lui demande ce que le Gouvernement entend mettre en place pour permettre de faire face à ce manque de main d'œuvre.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Vignal](#)

Circonscription : Hérault (9^e circonscription) - Renaissance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8587

Rubrique : Emploi et activité

Ministère interrogé : Travail, plein emploi et insertion

Ministère attributaire : [Travail, santé et solidarités](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 juin 2023](#), page 5093

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)